

Ce jourd'hui dix Sept uideur huitième année républicaine
 à trois heures après midi pardevant moi Jacques André
 Subant agent municipal de Wisernes est comparu en
 la maison commune Adrien François Vassou Journalier
 à Wisernes le quel assiste de Pierre François Legrand
 âgé de quarante neuf ans locataire et de Marie Jacqueline
 Gout âgée de quarante ans, domiciliés tous deux à
 Wisernes, m'a déclaré que Marguerite Joseph Vassou sa
 fille, épouse en légitime mariage de Philippe Joseph Gout
 Requisitionnaire Requisitionnaire à la défense de la patrie
 est accouchée hier à trois heures après midi d'un enfant
 femelle qu'il m'a présenté et à la quelle il a donné le
 prénom de Catherine Joseph; d'après cette déclaration
 que les assistans ont certifié conforme à la vérité
 et la représentation à moi faite de l'enfant de nom-
 mé j'ai rédigé, en vertu des pouvoirs à moi délégués
 le présent acte que le déclarant m'a signé pour
 avoir déclaré ne savoir avoir été interpellé
 fait en la maison commune de Wisernes
 pour mois et an quedesus. P. Legrand
 J. Subant

N.1800.1.7

N.08.NI.17

Ce jourd'hui dix sept nivose huitieme année républicaine
à trois heures après midi pardevant moi jacques andré
hebant agent municipal de wizernes est comparu en
la maison commune adrien françois vasseur journalier
à wizernes le quel assisté de pierre françois legrand
âgé de quarante neuf ans locataire et de marie jacqueline
gout âgée de quarante ans, domiciliés tous deux à
wizernes, m'a déclaré que marguerite josephe vasseur sa
fille, épouse en légitime maraige de philippe joseph gout
réquisitionnaire requisitionnaire à la defense de la patrie
est accouchée hier à trois heures après midi d'un enfant
femelle qu'il m'a présenté et à la quelle il a donné le
prenom de catherine josephe ; d'après cette declaration
que les assistans ont certifiée conforme à la vérité
et la représentation à moi faite de l'enfant denom-
mé j ai rédigé , en vertu des pouvoirs à moi délégués
le présent acte que le déclarant n'a signé pour
avoir déclaré ne savoir ecrire de ce interpellé
fait en la maison commune de wizernes
jour mois et an que dessus. *p f grand*
m j gout *j hebant*